

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH  
DE LA SÉANCE DU MARDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents : Angélique DIEUAIDE, Jean SCHAETZEL, Jean-Pierre SCHRAMM, Amélie MICHEL, Jeannot STIBLING, Timothée MARCHAL. Marie SIMLER

Absent excusée : Hubert BIHL donne procuration à Timothée MARCHAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 25 juin 2025

**1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE**

Jeannot Stibling est nommé secrétaire de séance assisté par la secrétaire de Mairie, Sylvie Straub.

**2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2025**

Il est approuvé à l'unanimité

**3) AVENANT N°2 : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS  
CHEMIN DU LECOTTE**

L'enveloppe prévisionnelle initiale des travaux fixée par le Maître d'Ouvrage est de : 252 000,00 € H.T. pour une rémunération provisoire de 15 120,00 € H.T. soit un taux de 6.0%.

Suite à la décision du conseil municipal du 8 avril 2025 le montant prévisionnel des travaux arrêté par le Maître d'Ouvrage est de : 505 731.24 € H.T.

Après application du taux de 6 %, la rémunération définitive pour la mission de maîtrise d'œuvre passe à 30 343.87 € HT, dont 23 927.24 € HT pour la part communale et 6 416.63€ HT pour la part SDEA.

Au vu de ces éléments, il convient de valider l'avenant n°2 avec le bureau d'études SETUI Infrastructures.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

VU la délibération du conseil municipal du 26 novembre 2024 approuvant le programme des travaux ainsi que les honoraires du bureau d'études SETUI,

VU le projet d'avenant n°1 présenté par SETUI Infrastructures en date du 13 mars 2025 pour un montant de 6226.64 € HT, validé le 8 avril 2025

VU le projet d'avenant n°2 présenté par SETUI Infrastructures en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour un montant de 2 580.60 € HT,

Vu l'approbation du projet d'enfouissement des réseaux secs chemin du Lecotte en date du 8 avril 2025

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 avec le bureau d'étude SETUI Infrastructures faisant passer le marché de maîtrise d'œuvre de 21 346.64 € HT à 23 927.24€ HT.

**4) ADHESION RIVIERES HAUTES ALSACE**

Madame le Maire rappelle que la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé qui a lui-même confié

cette compétence au Syndicat Mixte de la Fecht Aval. Toutefois, cette compétence ne couvre que les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du Code de l'environnement.

Le ruissellement, quant à lui, ne relève pas de la compétence GEMAPI mais du 4° de l'article L211-7, qui concerne « la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ». Cette compétence est assurée par le Syndicat de la Fecht Aval pour ses communes membres.

Dans ce cadre, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à rédiger une lettre d'intention adressée au Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss, afin de formaliser une demande d'adhésion aux compétences non comprises dans la GEMAPI de l'article L211-7 du Code de l'environnement.

La demande sera soumise à la prochaine assemblée générale du syndicat mixte, prévue au courant du 4ème trimestre 2025, afin que les membres du comité syndical statuent sur l'adhésion de la commune. Le conseil municipal sera alors invité à valider les modalités d'adhésion.

### **5) DELIBERATION CONCORDANTE : FONDS DE CONCOURS 2025**

Le conseil municipal dans sa séance du 20 mai 2025 avait validé les travaux de mise en place de compteurs sur les bâtiments communaux, de remplacement de compteur au niveau du réservoir Melkerhof et de remplacement bypass, installation d'un réducteur de pression et d'un robinet de prise et de vannes complémentaires au niveau du réservoir de la Binaise pour un montant de 16 869 € HT ainsi que son plan de financement.

La demande du fonds de concours de 5 000 € sollicitée auprès de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé a été attribuée à la commune lors de la séance communautaire du 26 juin 2025

VU les crédits suffisants inscrits au Chapitre 21 du budget annexe eau 2025,  
Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

ACTE ET ACCEPTE les aides financières accordées la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

### **6) ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT EAU**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-7 et suivants relatifs à la compétence communale en matière de distribution d'eau potable ;

Vu le règlement communal de distribution d'eau potable initialement adopté en date du 24 octobre 2001, puis modifié une première fois le 23 avril 2024 ;

Vu le projet de deuxième mise à jour du règlement communal de l'eau, présenté en commission eau le 16 juin 2025 et détaillant les dispositions techniques, administratives, tarifaires et de gestion du service de l'eau potable sur le territoire communal ;

Considérant la nécessité d'adapter ce règlement aux besoins du service public ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'adopter la deuxième mise à jour du règlement communal de distribution d'eau potable, tel que présenté en séance.
- Ce nouveau règlement entre en vigueur à compter de ce jour.

- Une copie dudit règlement sera mise à disposition du public et publiée sur le site internet de la commune,
- Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération et de la transmission au contrôle de légalité.

## **7) ETUDE DE SECURITE (PRESENCE DU CABINET CAD)**

Vu l'étude de sécurité transmise par le cabinet C.A.D en date du 14 avril 2025

Vu les travaux menés par le groupe de travail communal, composé des membres du conseil municipal en date du 17 juin 2025

Considérant que certaines remarques, interrogations et propositions d'adaptation ont été formulées lors de ces réunions, nécessitant des éclaircissements techniques et précisions complémentaires de la part du cabinet d'étude ;

Madame la Maire a invité le cabinet C.AD à présenter le travail initial, accompagné d'une proposition mise à jour intégrant les observations et propositions du groupe de travail communal.

L'étude sera finalisée très prochainement avec les derniers ajustements.

Dès réception, l'étude ainsi actualisée sera transmise au service routier Alsace.

## **8) RECLASSEMENT DE LA PARCELLE 402 SECTION 4**

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;

Considérant que cette parcelle communale assure la desserte des différentes propriétés limitrophes édifiées exécution d'autorisations d'urbanisme récentes,

Considérant qu'elle comprend en tréfonds différents réseaux publics desservant non seulement les constructions limitrophes mais aussi celles plus éloignées,

Considérant qu'elle semble constituer, nonobstant son inscription à ce jour au livre foncier, une dépendance du domaine public comme affecté à un usage direct du public ou affecté à un usage public (réseaux humides)

Madame la Maire propose l'intégration de la parcelle 402 section 4 au domaine public communal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

### **DECIDE**

- Que la parcelle cadastrée section 4, n° 402, d'une superficie, actuellement inscrite au domaine privé de la commune, est **reclassée dans le domaine public routier communal** à compter de ce jour.
- Cette parcelle est affectée à un usage du public, et bénéficie des aménagements nécessaires à cette affectation.

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

## **9) ETAT DES LIEUX DES SENTIERS (SIGNALISATION ET BALISAGE)**

À la suite de la journée citoyenne et comme acté lors de la commission forêt du 3 juin 2025, les sentiers Jeune bois, Tour du village, et Schwyz ont été choisis afin de faire partie du programme d'aménagement demandé à l'Office du tourisme (cartographie, signalétique, carte touristique, flyers ...)

## **10) PROJET DE BORNES DE RECHARGES VEHICULES ELECTRIQUES**

Monsieur Jean Schaetzel, 1<sup>er</sup> adjoint, présente un projet d'installation de bornes de recharges de véhicules électriques sur un espace communal qui serait mis en location.

Le conseil municipal est invité à se positionner sur un accord de principe. Considérant le service public que cela pourrait apporter, le conseil municipal est favorable au projet à l'unanimité.

Points de vigilance :

Démantèlement des installations en cas de faillite ou de non-reconduction par l'entreprise

Durée de la gratuité de l'engagement

## **11) POINTS DIVERS**

Le conseil municipal a pris connaissance du mail du cabinet SETUI concernant le fait de calorifuger la nourrice. Cette option est prévue dans l'appel d'offre avec un surcout.

**ASA JEUNE BOIS** : la mairie établira un listing des propriétaires privés concernées et les invitera à une réunion d'informations et d'échanges en présence d'un membre du CRPF. [Centre Régional de la Propriété Forestière, un organisme public chargé de conseiller les propriétaires forestiers privés.]

Les frais d'envoi seront à la charge de la commune.

**DONATION CLINIQUE SAINTE ANNE** : Madame la Maire suggère que la commune pourrait renommer un espace public (parking, place ...) au nom de la famille Haag. Le conseil après en avoir discuté a voté avec 3 abstentions (Schramm Jean-Pierre, Simler Marie, Michel Amélie), 2 contre (Marchal Timothée, Bihl Hubert), 3 pour (Sibling Jeannot, Schaetzel Jean, Angélique Dieuaide).

**PERISCOLAIRE** : Le conseil municipal prend acte de l'inquiétude des familles quant au manque de places disponibles pour la rentrée prochaine au périscolaire. Suite aux échanges avec le service enfance de la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé, tout sera mis en œuvre pour accepter l'ensemble des enfants.

**SIGNALISATION** : Le conseil municipal prend acte d'une demande de signalisation supplémentaire rue des cerisiers (pose d'un stop et d'un miroir pour sécuriser la sortie de véhicules.)

Le Maire  
Angélique DIEUAIDE

